



CHARTRE DU CLUB

PRÉAMBULE

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités du USMA Handball.

L'USMA Handball est en premier lieu une association, c'est-à-dire la réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

L'association de handball est gérée par une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcée. **Ne soyez pas que des consommateurs ! Soyez indulgents !**

La CHARTRE que vous allez découvrir a pour objectifs de :

- contribuer au développement et au rayonnement du club
- permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club
- mettre en avant et développer un esprit citoyen chez les adhérents.

LE CHAMPIONNAT

Les dates sont fixées par le Comité Départemental, la Ligue Poitou-Charentes ou la Fédération Française de Handball, en fonction des niveaux de compétition de chacune des équipes du club.

En général, les rencontres ont lieu le samedi après-midi ou le dimanche matin pour les plus jeunes, plus le samedi soir et le dimanche après-midi pour les catégories plus âgées. Il y a très peu de match pendant les congés scolaires.

Chaque rencontre à domicile nécessite : une réservation de salle, l'envoi d'une convocation au club reçu (c'est la conclusion de match), deux arbitres, deux responsables de la table de marque, un responsable de salle, une feuille de match à remplir et, bien sûr, l'entraîneur et ses joueurs ! Ainsi que des parents pour supporter vos enfants et pourquoi pas pour proposer un goûter.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle a lieu en fin de saison, au mois de juin. Elle a pour but de présenter les bilans de l'année : moral, financier, sportif et de présenter la saison à venir. Il est important d'y participer. Pour tous les dirigeants, votre présence représente une reconnaissance de leur travail et démontre votre intérêt pour la vie de l'association.



CHARTRE DU CLUB

ENTRAINEURS EDUCATEURS

L'ENTRAINEUR/EDUCATEUR s'engage

- à être à l'heure à l'entraînement et aux matchs
- à accueillir les joueurs en début d'entraînement
- à préparer les entraînements
- à prévoir les déplacements pour les matchs avec les parents
- à assurer l'entraînement et les compétitions de ses équipes (coaching,...)
- à définir en début de saison un quota minimum de joueurs pour que l'entraînement soit dispensé.
- est seul responsable de la composition de son équipe et du temps de jeu.
- à prévenir les dirigeants du club pour tout conflit entre joueurs et parents.
- à préparer son départ pour la saison prochaine si ce dernier envisage de quitter sa fonction au club.
- à transmettre les résultats de son équipe aux dirigeants du club à chaque match.

LES PARENTS

LES PARENTS reconnaissent que :

- le club n'est pas une garderie
- tous les intervenants sont des bénévoles et font leur maximum pour encadrer et former les enfants.
- les déplacements pour les matchs se font grâce à leur bonne volonté (le club ne verse pas d'indemnités mais les déplacements peuvent être déduits fiscalement : dons à l'association).

LES PARENTS :

- acceptent que leur enfant soit transporté par d'autres personnes
- sont les bienvenus pour participer à la vie du club
- s'assurent de la présence de l'entraîneur, en cas d'absence de ce dernier les parents attendent.
- utilisent leurs relations pour soutenir le club financièrement (relation partenaire, tarif attractif,...)
- sont en mesure d'aider le club, être spécialiste du handball n'est pas indispensable.



CHARTRE DU CLUB

LE JOUEUR

L'adhérent

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer ainsi aux entraînements et aux compétitions.

Le financement de la licence ne doit pas être un frein à la non pratique du handball, le club trouvera toujours des solutions pour faciliter le paiement.

Chaque adhérent doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants,...), les adversaires, les arbitres, le public...

Il doit toujours adopter un comportement responsable au sein de l'USMA Handball : respect des horaires, du matériel, aptitude à « donner un coup de main » pour la bonne marche du club, tant au niveau de l'arbitrage, qu'à l'encadrement de jeunes, à leur entraînement ou à toute autre manifestation organisée par le club.

Le jeune joueur s'engage à :

- respecter l'entraîneur et le dirigeant : horaires, comportement, langage,...
- respecter les règles du handball
- respecter les autres joueurs
- jouer pour son club et non son équipe
- s'investir dans la vie du club
 - apprendre à arbitrer
 - aider à la préparation d'un match (au début et à la fin du match)
 - venir supporter les équipes premières

Le joueur senior est un exemple pour les jeunes du club. Le joueur senior s'engage à :

- respecter l'entraîneur et le dirigeant : horaires, comportement, langage,...
- respecter les règles du handball
- respecter les autres joueurs
- jouer pour son club et non son équipe
- s'investir dans la vie du club
 - apprendre à arbitrer et arbitrer
 - devenir dirigeant
 - entraîner une équipe jeune
 - aider à la préparation d'un match (au début et à la fin du match)
 - venir supporter les autres équipes
 - être présent aux matchs des jeunes
 - participer aux animations du club



CHARTRE DU CLUB

La tenue

Pour l'entraînement, la tenue de sport est obligatoire. Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter le maillot fourni par le club ainsi que le short pour certaines équipes.

A la fin de chaque rencontre, chaque joueur restitue son maillot. Le sac de maillots sales est alors confié à tour de rôle à un joueur pour le lavage.

Les tenues fournies par le club ne doivent servir que pour les matchs.

Un chèque de caution sera demandé pour le prêt de l'équipement en début de saison.

L'équipement fourni par le club en début de saison doit être restitué en fin de saison.

Les sanctions

En cas de manquement grave à cette CHARTE, le bureau pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

Chaque sanction sera notifiée par écrit à l'adhérent concerné ou à son responsable légal pour les mineurs.

Le joueur mineur devra être accompagné par son responsable légal lors de la convocation. Chaque joueur s'engage donc à donner une image positive du club, à domicile comme à l'extérieur.

Le club demande aux parents, joueurs de ne pas prendre son véhicule si la personne se trouve en état d'ébriété car nous rappelons que les présidents du club sont tenus responsables pénalement.